

NOUVELLE-ZÉLANDE

Date des élections: 29 novembre 1975

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Nouvelle-Zélande, la Chambre des Représentants, se compose de 87 membres élus pour 3 ans ; 83 sièges, dits « généraux », sont réservés aux représentants des citoyens de souche européenne, tandis que quatre sont réservés aux représentants de la population aborigène maori.

Système électoral

Toute personne âgée de 18 ans révolus, résidant en permanence en Nouvelle-Zélande ou y résidant sans interruption depuis au moins une année, est électeur dans la circonscription dans laquelle il a résidé au moins un mois sans interruption avant la date de sa demande d'inscription sur les listes électorales, à l'exclusion des aliénés mentaux et des personnes reconnues coupables de corruption électorale au cours des trois années précédant le scrutin.

Le vote n'est pas obligatoire, mais chaque électeur est tenu de se faire inscrire sur les listes électorales qui sont révisées avant chaque élection.

Tout électeur inscrit peut se porter candidat au Parlement, hormis les faillis non réhabilités et certaines personnes liées au Gouvernement par un contrat. Les fonctionnaires d'Etat faisant acte de candidature sont tenus de se mettre en congé pendant la durée de leur campagne et, s'ils sont élus, de démissionner de leurs fonctions.

Les candidats doivent être présentés par au moins deux électeurs, inscrits dans leur circonscription, entre le 27^e et le 20^e jour précédant celui du scrutin; chaque électeur ne peut présenter qu'un seul candidat. Le dépôt de candidature doit s'accompagner d'une caution de NZ\$100, que le candidat non élu perd s'il n'a pas obtenu au moins le quart du nombre total des suffrages recueillis par le candidat élu.

Un candidat ne doit pas dépenser plus de NZ\$2000 en frais électoraux au cours des trois mois précédant les élections.

La Nouvelle-Zélande est divisée en 87 circonscriptions électorales dont quatre sont réservées aux électeurs maori. Tous les membres de la Chambre

sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour, à raison d'un par circonscription.

H est procédé à une élection partielle en cas de vacance d'un siège à la Chambre des Représentants en cours de législature.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La campagne électorale 1975 a été marquée par l'affrontement de deux personnalités, celui des dirigeants des deux principaux partis du pays, le Premier Ministre travailliste, M. Wallace Rowling, d'une part — qui assumait cette charge depuis la mort de M. Norman Kirk en 1974 — et, d'autre part, M. Robert Muldoon, du Parti national, conservateur, parti qui avait perdu les élections précédentes (1972) après avoir gouverné le pays 20 ans durant, depuis 1949, avec une brève interruption de 1957 à 1960.

Les partisans de M. Muldoon le présentaient comme l'homme politique capable de gouverner fermement la Nouvelle-Zélande dans une période de récession économique, d'inflation croissante (14,8% en 1975) et de déficit de la balance des paiements rendant nécessaire le recours à des emprunts étrangers. Le parti de M. Rowling rétorquait qu'il avait été indispensable, pour maintenir en activité certaines industries et prévenir ainsi un nouvel accroissement du chômage, de recourir à des importations considérables; d'autre part, les prix des importations s'étaient élevés de façon importante en raison de la forte augmentation des prix dans les pays industrialisés. Les deux partis étaient favorables à une réduction de l'immigration.

Plus de 400 candidats, dont 51 femmes — nombre jamais atteint jusque là — se disputaient les 87 sièges; quatre partis présentaient des candidats dans toutes les circonscriptions: la Ligue du Crédit social (*Social Credit League*), comme en 1972, le Parti des valeurs (*Values Party*) ainsi que les deux partis principaux. D'autre part, il y avait également des candidats appartenant à 25 autres partis et formations plus petits.

Le jour du scrutin, par un renversement de la situation, le Parti national a regagné exactement les 23 sièges de la Chambre qu'il avait perdus trois ans auparavant, obtenant 55 sièges au total. En comparaison avec les résultats de 1972, le corps électoral — qui comprenait pour la première fois les jeunes de 18 ans — a marqué un glissement sans précédent de 8,4% des suffrages. Le Premier Ministre M. Robert Muldoon a formé, le 12 décembre, un Cabinet composé de membres du Parti national.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des Représentants

Nombre d'électeurs inscrits	1 938 108	(dont 68 983 dans les circonscriptions maori)
Votants	1 611 104	(dont 43 777 dans les circonscriptions maori) (83,13%)
Bulletins blancs ou nuls	8 231	
Suffrages valablement exprimés	1 602 873	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%, 'o	Nombre de sièges
	87	760 462	47,20	55 (+23)
<u>Parti travailliste</u>	<u>87</u>	<u>636 322</u>	<u>39,50</u>	<u>32 (—23)</u>
Ligue du Crédit social.	87	119 123	7,39	—
	87	83 211	5,17	—
<u>Divers</u>	<u>66</u>	<u>3 755</u>	<u>0,23</u>	
				87

2. Répartition des parlementaires par
catégories professionnelles

Professions libérales.	31
Hommes d'affaires.	24
Agriculteurs.	15
Juristes.	10
Industriels.	7
	87

3. Répartition des parlementaires par sexes

Hommes	s."
Femmes	4
	87